

MAUBEUGE

Tampouque par le tramway. — Il s'agit d'un wagon qui se dirigeait vers l'abattoir, vint traverser la voie au moment où arrivait le tramway. La malheureuse bête fut renversée. Il fallut la transporter à l'abattoir où un coup de ballet mit fin à ses jours. Le train avait dévié, en dut faire machiner en arrière pour la remettre en bonne voie.

Militaires en goguettes. — Dimanche soir, M. Guin, lieutenant-colonel du 45<sup>e</sup>, passant sur le pont du Champ de Fer, route de Farière, croisa quatre soldats de l'Intendance, en tenue irrégulière, qui chantaient à tue-tête.

M. Guin était en civil. Indigné de la conduite de ces soldats, il leur fit des observations. Reconnaissant leur chef ? Peut-être bien que non, car ils prirent très mal la chose. M. Guin saisit alors le képi de l'un d'eux pour connaître son numéro matricule : le képi n'en portait aucun. Le soldat bouscula l'officier pour reprendre son képi et ne réussissant pas, s'enfuit avec ses camarades.

Une inspection des képis et des hommes le lendemain, par le lieutenant-colonel Lamana pas à découvert des coupables, quatre hommes appartenant à ce service, avaient leurs képis.

M. Guin crut cependant reconnaître un d'eux, celui qui l'avait bousculé, et il lui infligea 4 jours de prison pour tenue irrégulière : la punition a été portée à 15 jours par le général-gouverneur.

Marché d'Avonnes du 17 mars 1905. — 14 marchands étrangers ont acheté 4 400 k. de beurre brut à des prix variant de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 le demi-kilog.

300 kilogs de beurre façonné ont été vendus aux particuliers de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le demi-kilog.

Les œufs frais se vendaient depuis 1 fr. 90 le quarton.

PETITE CORRESPONDANCE

JADD. — La loi militaire n'a pas d'effet rétroactif. Ceux qui auraient été ajournés antérieurement à cette loi sont soumis aux obligations de la loi de 1889.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Vanhaesebeck, chauffeur d'automobile, chez M. Faucheur, fleuriste à Lille, a été condamné par le Tribunal de Lille à 3 mois de prison avec sursis, son patron, civillement responsable, a été condamné à une amende de 300 fr. à Mme veuve Lemaire, femme de la victime et 150 fr. de rente à chacun des quatre enfants plus un capital de 500 fr. pour l'accident arrivé le 20 novembre 1904, à l'angle du boulevard Victor-Hugo et de la rue des Postes.

M. Testard, ministre public, soutient la prévention et établit la responsabilité du chauffeur.

La Cour remet au 20 mars la prononcé de l'arrêt.

Détention de matières explosibles. Le 23 décembre 1904, le tribunal correctionnel de Béthune condamne, par défaut, deux ouvriers mineurs de la Compagnie des Mines de Bully-Grenay, les nommés C. Houllin et L. Caron, à 6 mois de prison, pour détention de trois cartouches de poudre et quelques capsules qui les avaient payés à la Compagnie de Bully-Grenay la somme de 7 fr. en tout.

Caron seul reconnu de Belgique où il était allé travailler, fait appel de ce jugement.

La Cour réformait le jugement du tribunal de Béthune, supprimait la prison, mais condamnait Houllin à 25 fr. d'amende et Caron à 10 fr. d'amende, solidairement.

Transport de liqueurs sans titre de mouvement

Sur procès-verbal de l'administration des contributions indirectes, le tribunal correctionnel de Lille avait condamné, le 10 septembre dernier, M. Julien Laloux, 49 ans, domestique, à 600 francs d'amende; M. Samblin-Dubreucq, négociant en liqueurs à Lille, son patron, civilement responsable, et Mme Hortense Dubreucq, femme Testelin, débitante de tabac et liqueurs, 83, rue de Wesemmes, à 6 amendes de 50 fr. pour livraison et complicité de liqueurs et spiritueux sans titre de mouvement.

Ce jugement était frappé d'appel et venait hier devant la Cour.

En ce qui regarde la fourniture du 31 août, la Cour estime que Mme veuve Testelin ne peut être mise en cause, car elle ne peut être considérée comme destinataire; au moment du procès verbal les deux litres de liqueurs visés n'étaient pas déballés, et livrés, mais se trouvaient par terre dans son magasin.

Par contre, sur interrogatoire, Mme Testelin, avec toute bonne foi, a montré ses factures, du 1<sup>er</sup> jour au 31 août, de la même maison, dans un bulletin, en tout six litres liqueur et neuf litres spiritueux.

Après plaidoirie de M. Brackers d'Éghe, la Cour met l'affaire en délibéré pour jugement être rendu à huitaine.

L'imprimerie de la Croix du Nord

se charge de l'exécution rapide et soignée des

UNE AFFAIRE DE COUPS à Mouscron

État très grave de la victime. Dans la soirée de dimanche, près de l'estaminet de la Tête d'Ormeau, au Tusequet, deux passants ont trouvé un homme évanoui et la tête tuée.

C'était Gustave Desormaux, 30 ans, né à Mouscron, plus connu sous le sobriquet de « Béton ». Cet homme est un très redouté rôdeur du fronton, mais à plusieurs affres sanglantes, effrayé de ses collègues, qui lui donnaient à boire gratuitement pour s'assurer contre ses violences.

Le 21 décembre 1903, il était l'un des trois mandrins qui prirent part au meurtre, comme témoins, Sappin-Vari, l'entremetteur de « Rendez-vous des Charbonniers » sur le personne de Henri Fleurquin, 65 ans, charbonnier, dit « le Vieux Soldat ». Gustave Desormaux fut laissé en liberté lorsqu'il fut avéré qu'il n'était pas l'auteur direct de la mort de « Vieux Soldat ».

Dans la journée de dimanche, Desormaux, dit « Béton », rechercha un nommé Froidure pour lui administrer une raclée. Le pugilat qui eut lieu près de la Tête d'Ormeau, ne trouva pas à son avantage lui donna la poitrine et surtout la tête de coups de talon.

Après que M. Strypstein, commissaire de police, eut été appelé, le blessé fut transporté à l'hôpital où le médecin jugea son état très grave. Ses jours sont en danger. Froidure est activement recherché.

PIE X

Lettres apostoliques, Encycliques, Brefs, etc. 1 volume de 300 pages.

Notes biographiques. — Nouvelle liste des Papes. — Texte latin et traduction française des Encycliques. — Mots Proprie. — Brefs, etc.

Le vol., broché, 4 fr.; franco, 4 fr. 45. En vente à la Librairie de la « CROIX DU NORD » 15, rue d'Angleterie, à LILLE.

CHRONIQUE SPORTIVE

Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

FOOTBALL-ASSOCIATION

Challenge de Sport Amateur

Article 1<sup>er</sup>. — Il est offert au Comité du Nord par la Revue sportive « Sport Amateur », un Challenge de Football-Association doté d'un objet d'art, aux conditions stipulées dans les articles suivants.

Art. 2. — Ce Challenge est ouvert aux Sociétés du Comité du Nord, région tiercéenne, reconnues par l'U. S. F. S. A. depuis moins de trois mois à la date du 1<sup>er</sup> mars, n'ayant pas pris part aux Championnats du Comité, ainsi qu'aux Sociétés qui se feront reconnaître avant le 10 avril.

Art. 3. — Ce concours est organisé par les soins de la Commission territoriale de Football qui fixe d'accord avec le Sport amateur les dates et les lieux des matches.

Art. 4. — Le Challenge se disputera par éliminatoires suivant la règle des exemptés. La Commission dressera par tirage au sort la liste des équipes engagées, ordres fixes également en terrain, l'équipe inscrite en premier ayant le choix du terrain.

Art. 5. — Les engagements accompagnés du droit d'entrée fixé à un franc, sont reçus par le Président du Comité du Nord, 71, rue des Plais, Tournai, jusqu'au 10 avril.

Art. 6. — A toutes les Sociétés qui, en vue de participer à ce Challenge, se feront reconnaître par l'U. S. F. S. A. avant le 10 avril, et qui en feront la demande à Sport Amateur, sera offert un objet d'art, en charge la moitié de la première collection due à l'Union.

Art. 7. — L'équipe victorieuse recouvrera en toute propriété l'objet d'art affecté au Challenge.

Les Facultés catholiques de Lille, paraissent tous les mois. Le numéro, 0 fr. 25; l'abonnement, 3 francs. Rédaction : 45, rue de Valenciennes; Administration : 15, rue d'Angleterie.

Sommaire de Février 1905. — Lettre de la Société Pie X. — Mandement de Mgr l'archevêque de Cambrai. — Médecins catholiques (suite), Mgr Baugard. — Chronique universitaire. — Un étudiant des Facultés catholiques : Ch. Cateau, L. S.

Le Sillon. — Bi-mensuel. Abonnement : Un an, 6 fr.; six mois, 4 fr. 50; le numéro, 0 fr. 40. — 40, rue de Valenciennes, Lille.

Sommaire de 10 Mars 1905. — Après le Congrès, Georges Hoog. — La réunion des journalistes, Pierre Bouteloup. — Le congrès d'études et des instituts populaires, Pierre Fabre. — Enseignement social populaire, Jean Weismann. — Supplément régional, M. Sillon. — Publications de « Sillon », Conventions.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 19 mars. Margate, St. ang. Zimé, 48, legs, Debaecker. Régulier, St. Maria, 40, legs, Debaecker. Jacksonville, St. russes Végé, 508, bois. Hall, V. ang. Héro, 388, dm, Debaecker. Londres, V. ang. Harcourt, 50, Morel. Nantes, V. charbon, 480, div, Leroy. Portsmouth, St. ang. Lord Temmyson, 74, legs, Debaecker.

Maria, St. ang. Catin, 61, legs, Debaecker. Portsmouth, St. ang. Harold, 76, bras, Debaecker.

Calcutta, St. N.-D. des Flots, 71, legs, Debaecker. Calcutta, Vap. ang. Queenland, 247, dm, Debaecker. Amsterdam, Vap. holl. Deiland, 4705, dm, Walford, cg.

Sorties du 19 mars. Ipswich, 3mg. ang. Marba-Edmond, 138, mon. phospha, Duchateau. Ipswich, Gool. ang. Annie-James, 70, phospha. Cherbourg, G. Goulouze, 90, Gallou, charbon, Leroy. Rotterdam, V. Amiral-L'Hermite, 86, div, D. Debaecker.

Cherbourg, G. Constance, 69, charbon, Leroy. Port-Launay, St. Frères St. Phospha, 38, phospha, Feval. Cherbourg, St. Eugène, 52, phospha, Feval. Cherbourg, St. Camille, 78, charbon, Leroy. Brest, Gool. Rose, 115, charbon, Leroy. Cardiff, Vap. ang. Ardennaise, 2108, legs, Alibert. Fowey, Br. ang. Claire, 164, lest. Cherbourg, Br. Edmond-René-Desiré, 147, charbon, Feval.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Spéc. cassé : 75. 75. Le pain n° 1 : 75. 50 : n° 2 : 75. ; Gullé n° 1 : 75. 75 à 75. 50 : n° 2 : 75. ; ALCOLS. — 3/6 fin disp. : 48. 48. ;

LE HAVRE, 20 Mars. Galéons, en francs par 100 kilogs. — Calmes Wilcox, mars, 87. ; avril, 87. ; mai, 87. ; juin, 87. ; juillet, 87. ; août, 87. ; septembre, 87. ; octobre, 87. ;

Vous êtes atteint d'une affection des voies respiratoires ? Prenez de l'émulsion Scott et non une de ses imitations. De l'émulsion Scott on en a fait, tout imité excepté le marque de fabrique (le pêcheur avec son éperlu, une grosse morue) et, excepté l'émulsion Scott, qui est le seul véritablement efficace, les autres sont des imitations qui n'ont jamais été capables en effet d'amener le moindre semblant de guérison ; elles sont donc à proscrire.

Procurez-vous l'émulsion Scott, c'est le vrai remède.

Les fabricants d'ingrédients de qualité supérieure, qui en rendent grand usage, et de toutes les pharmacies, l'émulsion Scott est le seul véritablement efficace, les autres sont des imitations qui n'ont jamais été capables en effet d'amener le moindre semblant de guérison ; elles sont donc à proscrire.

Procurez-vous l'émulsion Scott, c'est le vrai remède.

Procurez-vous l'émulsion Scott, c'est le vrai remède.

BAUME MIRACULEUX des TRAPPISTES

de la Terre Sainte. Guérit en 24 heures. Rhumatismes, Goutte, Sciatic, Douleurs de toutes sortes. Une application suffit. Ne jamais se frotter avec ce baume. Constatation que ce baume agit sur les points d'application de la même façon que le baume de la Terre Sainte. Je vous prie de noter que ce baume est préparé dans les monastères pour votre bien-être.

La Fabrique SOYEZ Père, Lille, se charge des réparations de Males, Sacs, Valises, etc. Téléphones 04.

SI VOUS VOULEZ BANYULS-TRILLES

guinquina spécialement recommandé par M. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les Restaurateurs.

Reiger, plus que jamais, l'émulsion sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

BOURSE DE LONDRES

20 Mars 1905. Consolidés. Extérieure. Turc (intér. D.). Rio de Janeiro. Rand mines. Robertson Gold.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES A. & L. PALLIEZ, MAJORS

LILLE, 108, rue Nationale, 108. ORDRES DE BOURSE. CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL. PAIEMENT SANS FRAIS DE TOUTS COUPONS. Grands établissements : Echo des Charbonnages.

BOURSE DE LILLE

DU 20 MARS 1905. Cours transmis par la Banque du Nord et des Flandres A. & L. PALLIEZ, 108, rue Nationale et 39, rue Faidherbe, LILLE.

Table with columns for OBLIGATIONS, CHARBONNAGES (ACTIQUES), and VALEURS DIVERSES (DIVERSES). Rows include Nord 1905, Bous 1898, Douai 1891, Roubaix-Tourcoing, etc.

DERNIERS TELEGRAMMES

Anvers. — Latex. — Eclairés 5,075 acheteurs. New-York — Cotons. — Recettes probables 41,000 b.

Roubaix-Tourcoing. — Latex. — Affaires traitées à la Corbeille. Mélin. — 5,000 k. à 5,25 1<sup>er</sup> avril. — 5,000 k. à 5,25 1<sup>er</sup> juillet. — 5,000 k. à 5,25 1<sup>er</sup> décembre. Total : 15,000 k.

Sov. — 10,000 k. à 5,25 septembre. — 10,000 k. à 5,25 octobre. — 5,000 k. à 5,25 1<sup>er</sup> janvier. Total : 25,000 k.

— AVIS — Mardi, 21 courant, Cote officielle à midi à Roubaix.

Coupons annoncés. — 31 mars : Courrières, 28 f. 25 ; Lens (action), 15 f. ; Lens (10<sup>e</sup>) 12 f. 50.

Précieux souvenirs religieux

deux en échange de timbres-poste adhésifs. 25 centimes pour 100 centimes de timbres-poste adhésifs. Adresser les demandes à M. l'abbé P.-A. Duvall, à Paris (10<sup>e</sup> arr.), 10, rue de Valenciennes.

BOURSE DE BRUXELLES

20 MARS 1905. Diverces (actions). CHARBONNAGES. Cours de la veille. Cours du jour.

Table with columns for DIVERSES (actions) and CHARBONNAGES. Rows include 1<sup>er</sup> mars 1904, 2<sup>nd</sup> mars 1904, 3<sup>rd</sup> mars 1904, etc.

15 avril 04. 15 nov. 04. 15 déc. 04. 15 mars 05. 15 juin 04. 15 sept. 04. 15 oct. 04. 15 nov. 04. 15 déc. 04. 15 jan. 05. 15 fév. 05. 15 mars 05. 15 avril 05. 15 mai 05. 15 juin 05. 15 juillet 05. 15 août 05. 15 sept. 05. 15 oct. 05. 15 nov. 05. 15 déc. 05. 15 jan. 06. 15 fév. 06. 15 mars 06. 15 avril 06. 15 mai 06. 15 juin 06. 15 juillet 06. 15 août 06. 15 sept. 06. 15 oct. 06. 15 nov. 06. 15 déc. 06. 15 jan. 07. 15 fév. 07. 15 mars 07. 15 avril 07. 15 mai 07. 15 juin 07. 15 juillet 07. 15 août 07. 15 sept. 07. 15 oct. 07. 15 nov. 07. 15 déc. 07. 15 jan. 08. 15 fév. 08. 15 mars 08. 15 avril 08. 15 mai 08. 15 juin 08. 15 juillet 08. 15 août 08. 15 sept. 08. 15 oct. 08. 15 nov. 08. 15 déc. 08. 15 jan. 09. 15 fév. 09. 15 mars 09. 15 avril 09. 15 mai 09. 15 juin 09. 15 juillet 09. 15 août 09. 15 sept. 09. 15 oct. 09. 15 nov. 09. 15 déc. 09. 15 jan. 10. 15 fév. 10. 15 mars 10. 15 avril 10. 15 mai 10. 15 juin 10. 15 juillet 10. 15 août 10. 15 sept. 10. 15 oct. 10. 15 nov. 10. 15 déc. 10. 15 jan. 11. 15 fév. 11. 15 mars 11. 15 avril 11. 15 mai 11. 15 juin 11. 15 juillet 11. 15 août 11. 15 sept. 11. 15 oct. 11. 15 nov. 11. 15 déc. 11. 15 jan. 12. 15 fév. 12. 15 mars 12. 15 avril 12. 15 mai 12. 15 juin 12. 15 juillet 12. 15 août 12. 15 sept. 12. 15 oct. 12. 15 nov. 12. 15 déc. 12. 15 jan. 13. 15 fév. 13. 15 mars 13. 15 avril 13. 15 mai 13. 15 juin 13. 15 juillet 13. 15 août 13. 15 sept. 13. 15 oct. 13. 15 nov. 13. 15 déc. 13. 15 jan. 14. 15 fév. 14. 15 mars 14. 15 avril 14. 15 mai 14. 15 juin 14. 15 juillet 14. 15 août 14. 15 sept. 14. 15 oct. 14. 15 nov. 14. 15 déc. 14. 15 jan. 15. 15 fév. 15. 15 mars 15. 15 avril 15. 15 mai 15. 15 juin 15. 15 juillet 15. 15 août 15. 15 sept. 15. 15 oct. 15. 15 nov. 15. 15 déc. 15. 15 jan. 16. 15 fév. 16. 15 mars 16. 15 avril 16. 15 mai 16. 15 juin 16. 15 juillet 16. 15 août 16. 15 sept. 16. 15 oct. 16. 15 nov. 16. 15 déc. 16. 15 jan. 17. 15 fév. 17. 15 mars 17. 15 avril 17. 15 mai 17. 15 juin 17. 15 juillet 17. 15 août 17. 15 sept. 17. 15 oct. 17. 15 nov. 17. 15 déc. 17. 15 jan. 18. 15 fév. 18. 15 mars 18. 15 avril 18. 15 mai 18. 15 juin 18. 15 juillet 18. 15 août 18. 15 sept. 18. 15 oct. 18. 15 nov. 18. 15 déc. 18. 15 jan. 19. 15 fév. 19. 15 mars 19. 15 avril 19. 15 mai 19. 15 juin 19. 15 juillet 19. 15 août 19. 15 sept. 19. 15 oct. 19. 15 nov. 19. 15 déc. 19. 15 jan. 20. 15 fév. 20. 15 mars 20. 15 avril 20. 15 mai 20. 15 juin 20. 15 juillet 20. 15 août 20. 15 sept. 20. 15 oct. 20. 15 nov. 20. 15 déc. 20. 15 jan. 21. 15 fév. 21. 15 mars 21. 15 avril 21. 15 mai 21. 15 juin 21. 15 juillet 21. 15 août 21. 15 sept. 21. 15 oct. 21. 15 nov. 21. 15 déc. 21. 15 jan. 22. 15 fév. 22. 15 mars 22. 15 avril 22. 15 mai 22. 15 juin 22. 15 juillet 22. 15 août 22. 15 sept. 22. 15 oct. 22. 15 nov. 22. 15 déc. 22. 15 jan. 23. 15 fév. 23. 15 mars 23. 15 avril 23. 15 mai 23. 15 juin 23. 15 juillet 23. 15 août 23. 15 sept. 23. 15 oct. 23. 15 nov. 23. 15 déc. 23. 15 jan. 24. 15 fév. 24. 15 mars 24. 15 avril 24. 15 mai 24. 15 juin 24. 15 juillet 24. 15 août 24. 15 sept. 24. 15 oct. 24. 15 nov. 24. 15 déc. 24. 15 jan. 25. 15 fév. 25. 15 mars 25. 15 avril 25. 15 mai 25. 15 juin 25. 15 juillet 25. 15 août 25. 15 sept. 25. 15 oct. 25. 15 nov. 25. 15 déc. 25. 15 jan. 26. 15 fév. 26. 15 mars 26. 15 avril 26. 15 mai 26. 15 juin 26. 15 juillet 26. 15 août 26. 15 sept. 26. 15 oct. 26. 15 nov. 26. 15 déc. 26. 15 jan. 27. 15 fév. 27. 15 mars 27. 15 avril 27. 15 mai 27. 15 juin 27. 15 juillet 27. 15 août 27. 15 sept. 27. 15 oct. 27. 15 nov. 27. 15 déc. 27. 15 jan. 28. 15 fév. 28. 15 mars 28. 15 avril 28. 15 mai 28. 15 juin 28. 15 juillet 28. 15 août 28. 15 sept. 28. 15 oct. 28. 15 nov. 28. 15 déc. 28. 15 jan. 29. 15 fév. 29. 15 mars 29. 15 avril 29. 15 mai 29. 15 juin 29. 15 juillet 29. 15 août 29. 15 sept. 29. 15 oct. 29. 15 nov. 29. 15 déc. 29. 15 jan. 30. 15 fév. 30. 15 mars 30. 15 avril 30. 15 mai 30. 15 juin 30. 15 juillet 30. 15 août 30. 15 sept. 30. 15 oct. 30. 15 nov. 30. 15 déc. 30. 15 jan. 31. 15 fév. 31. 15 mars 31. 15 avril 31. 15 mai 31. 15 juin 31. 15 juillet 31. 15 août 31. 15 sept. 31. 15 oct. 31. 15 nov. 31. 15 déc. 31. 15 jan. 32. 15 fév. 32. 15 mars 32. 15 avril 32. 15 mai 32. 15 juin 32. 15 juillet 32. 15 août 32. 15 sept. 32. 15 oct. 32. 15 nov. 32. 15 déc. 32. 15 jan. 33. 15 fév. 33. 15 mars 33. 15 avril 33. 15 mai 33. 15 juin 33. 15 juillet 33. 15 août 33. 15 sept. 33. 15 oct. 33. 15 nov. 33. 15 déc. 33. 15 jan. 34. 15 fév. 34. 15 mars 34. 15 avril 34. 15 mai 34. 15 juin 34. 15 juillet 34. 15 août 34. 15 sept. 34. 15 oct. 34. 15 nov. 34. 15 déc. 34. 15 jan. 35. 15 fév. 35. 15 mars 35. 15 avril 35. 15 mai 35. 15 juin 35. 15 juillet 35. 15 août 35. 15 sept. 35. 15 oct. 35. 15 nov. 35. 15 déc. 35. 15 jan. 36. 15 fév. 36. 15 mars 36. 15 avril 36. 15 mai 36. 15 juin 36. 15 juillet 36. 15 août 36. 15 sept. 36. 15 oct. 36. 15 nov. 36. 15 déc. 36. 15 jan. 37. 15 fév. 37. 15 mars 37. 15 avril 37. 15 mai 37. 15 juin 37. 15 juillet 37. 15 août 37. 15 sept. 37. 15 oct. 37. 15 nov. 37. 15 déc. 37. 15 jan. 38. 15 fév. 38. 15 mars 38. 15 avril 38. 15 mai 38. 15 juin 38. 15 juillet 38. 15 août 38. 15 sept. 38. 15 oct. 38. 15 nov. 38. 15 déc. 38. 15 jan. 39. 15 fév. 39. 15 mars 39. 15 avril 39. 15 mai 39. 15 juin 39. 15 juillet 39. 15 août 39. 15 sept. 39. 15 oct. 39. 15 nov. 39. 15 déc. 39. 15 jan. 40. 15 fév. 40. 15 mars 40. 15 avril 40. 15 mai 40. 15 juin 40. 15 juillet 40. 15 août 40. 15 sept. 40. 15 oct. 40. 15 nov. 40. 15 déc. 40. 15 jan. 41. 15 fév. 41. 15 mars 41. 15 avril 41. 15 mai 41. 15 juin 41. 15 juillet 41. 15 août 41. 15 sept. 41. 15 oct. 41. 15 nov. 41. 15 déc. 41. 15 jan. 42. 15 fév. 42. 15 mars 42. 15 avril 42. 15 mai 42. 15 juin 42. 15 juillet 42. 15 août 42. 15 sept. 42. 15 oct. 42. 15 nov. 42. 15 déc. 42. 15 jan. 43. 15 fév. 43. 15 mars 43. 15 avril 43. 15 mai 43. 15 juin 43. 15 juillet 43. 15 août 43. 15 sept. 43. 15 oct. 43. 15 nov. 43. 15 déc. 43. 15 jan. 44. 15 fév. 44. 15 mars 44. 15 avril 44. 15 mai 44. 15 juin 44. 15 juillet 44. 15 août 44. 15 sept. 44. 15 oct. 44. 15 nov. 44. 15 déc. 44. 15 jan. 45. 15 fév. 45. 15 mars 45. 15 avril 45. 15 mai 45. 15 juin 45. 15 juillet 45. 15 août 45. 15 sept. 45. 15 oct. 45. 15 nov. 45. 15 déc. 45. 15 jan. 46. 15 fév. 46. 15 mars 46. 15 avril 46. 15 mai 46. 15 juin 46. 15 juillet 46. 15 août 46. 15 sept. 46. 15 oct. 46. 15 nov. 46. 15 déc. 46. 15 jan. 47. 15 fév. 47. 15 mars 47. 15 avril 47. 15 mai 47. 15 juin 47. 15 juillet 47. 15 août 47. 15 sept. 47. 15 oct. 47. 15 nov. 47. 15 déc. 47. 15 jan. 48. 15 fév. 48. 15 mars 48. 15 avril 48. 15 mai 48. 15 juin 48. 15 juillet 48. 15 août 48. 15 sept. 48. 15 oct. 48. 15 nov. 48. 15 déc. 48. 15 jan. 49. 15 fév. 49. 15 mars 49. 15 avril 49. 15 mai 49. 15 juin 49. 15 juillet 49. 15 août 49. 15 sept. 49. 15 oct. 49. 15 nov. 49. 15 déc. 49. 15 jan. 50. 15 fév. 50. 15 mars 50. 15 avril 50. 15 mai 50. 15 juin 50. 15 juillet 50. 15 août 50. 15 sept. 50. 15 oct. 50. 15 nov. 50. 15 déc. 50. 15 jan. 51. 15 fév. 51. 15 mars 51. 15 avril 51. 15 mai 51. 15 juin 51. 15 juillet 51. 15 août 51. 15 sept. 51. 15 oct. 51. 15 nov. 51. 15 déc. 51. 15 jan. 52. 15 fév. 52. 15 mars 52. 15 avril 52. 15 mai 52. 15 juin 52. 15 juillet 52. 15 août 52. 15 sept. 52. 15 oct. 5